Coût vérité

Commune : Tubize
Population : 29043

	Dépenses	2027 Evolution des paramètres connus ou prévisibles
1.	Achat des sacs ou vignettes destinés à la collecte des déchets ;	Achat sacs extrapolation des quantités 2026 et quantité 2025 pour les sacs kraft
2.	Amortissement de l'achat, ou location, de conteneurs ;	
3.	Collecte sélective en porte-à-porte et traitement des déchets tels que :	
	les papiers-cartons	Provision pour couvrir l'augmentation des coûts liés à la collecte des papiers-cartons (1,15 €/habitant/an)
	les encombrants	Quantité encombrants sur rdv à domicile 2026 extrapolée à 40 €/enlèvement
	sapins	
	les déchets verts	Collecte : quantité 2026/prix 2026 avec indexation de 4% + traitement : 39,80 €/tonne (813,80 T)
	autres : à préciser	
4.	Collecte des ordures ménagères brutes, en ce compris les frais de personnel et les frais liés aux véhicules de collecte ;	collecte (*)
5.	Traitement des ordures ménagères brutes ;	Extrapol. qté 2026 DMR & DO / Trait. DMR : 106,83 €/T + taxes provinciale, communale et régionale indexées (24,20 €/T) + QP 2027 apurement dettes du passé + cotisation fixe (3 €/hab) + provision R&C + autres frais traitement (**)
6.	Frais de gestion des parcs à conteneurs et d'autres points d'apport volontaire, en ce compris les frais de personnel;	Quote-part de 27,28 €/habitant + QP 2027 apurement dettes du passé
7.	Actions de prévention, en ce compris la promotion du compostage ;	Quote-part de 0,30 €/habitant
8.	Impression et envoi des avertissements extraits de rôle et des calendriers de ramassage de l'année, y compris les frais de rappels et de procédures de recouvrement ;	
10.	Entretien et location des bulles à verres ;	Quote-part de 0,25 €/habitant
11.	Remboursement d'emprunts liés aux déchets ;	
12.	Tous services nécessaires à la gestion administrative communale des déchets et accompagnement de la population dans la gestion de ses déchets ;	
	TOTAL	**0**

Coût vérité

Commune : Tubize
Population : 29043

	Recettes	2027 Evolution des paramètres connus ou prévisibles
1.	Contributions perçues pour la couverture du service minimum ;	
2.	Produit de la vente de sacs payants ou vignettes ;	prépayés distribués
5.	Redevance pour l'enlèvement des encombrants non incluse dans la contribution visée au point 1 ;	
6.	Redevance ou taxe pour l'enlèvement des déchets en cas d'abandon ou dépôt non conforme de déchets provenant de l'activité usuelle des ménages ;	
7.	Part de la taxe sur les secondes résidences afférente à la gestion des déchets ménagers et non incluse dans la contribution visée au point 1 ;	
8.	Produit de la vente des déchets collectés sélectivement ;	aucune recette
9.	Subsides régionaux et provinciaux perçus directement par la commune ;	Suppression du subside relatif aux organiques
10.	Toutes autres contributions perçues pour la couverture des services complémentaires ;	Initiatives communales / Calcul basé sur les quantités 2025 à 35 €/tonne
11.	Primes ou bonifications perçues par l'intercommunale dans le cadre de l'obligation de reprise des déchets d'emballages ménagers ;	
	TOTAL	**0**

A compléter par la commune

(*) *Autres frais de collectes (pour les communes concernées) : Location conteneur DO/Transport conteneur DO (prix 2026 indexé de 4%)/Suivi marché CAP (prix 2026 indexé de 4%)/Placement système verrouillage CAP + PAV : Collecte (prix nouveau marché indexé de 4%) / Coûts relatifs à d'éventuelles collectes supplémentaires et/ou location de conteneurs facturés indépendamment des coûts mutualisés / Achat badges/Gestion comptes actifs/Contrat de services/Contrat de maintenance (prix 2026 indexé de 4%)*

(**) *Autres frais de traitement (pour les communes concernées) : Traitement des DO (prix 2026)/Zone de transfert des organiques 6,35 €/T (6,11 €/T + index de 3,97%)*